

Information Juridique

Le 17 avril 2016
Information Juridique
FISCAL

AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL : PROLONGATION DU DISPOSITIF

Deux circulaires d'information juridique de la FNSA de mai 2015 annonçaient qu'un amortissement supplémentaire exceptionnel de 40% pour les investissements industriels des entreprises (investissement bénéficiant de l'amortissement dégressif), était accordé à condition qu'ils soient réalisés entre le 15 avril 2015 et le 15 avril 2016 ([Circulaire FNSA du 18 mai 2015](#) et [Circulaire FNSA du 29 mai 2015](#)).

Relayant les attentes des entreprises, le Gouvernement vient d'annoncer qu'il déposera au Sénat un amendement au projet de la loi pour une République numérique afin de **proroger ce dispositif jusqu'au 14 avril 2017**.

Le contenu de cet amendement vient d'être publié par anticipation par l'administration fiscale : ([BOI-BIC-BASE-100-20160412](#)).

Pour rappel, les biens d'équipement éligibles sont précisés dans la circulaire FNSA du 29 mai 2015, précitée.

Je reste disponible pour répondre à vos questions.

Contact :
Samantha FOULON
samantha.foulon@fnsa-vanid.org